

Réponses de Richard Nadeau, Bloc québécois, Gatineau
aux questions de l'AFPC



Alliance de la Fonction publique du Canada
Public Service Alliance of Canada

Questions de l'AFPC	Réponses de Richard Nadeau
<p>1- Services publics de qualité a) Êtes-vous en faveur de services publics de qualité, universellement accessibles et dispensés par des employés permanents de la fonction publique?</p>	<p>Oui, le Bloc Québécois est persuadé que la qualité des services publics repose sur une fonction publique stable, composée d'employés permanents.</p>
<p>b) Qu'entendez faire pour protéger et améliorer la sécurité alimentaire?</p>	<p>Suite à de nombreux cas d'insalubrité de produits alimentaires sur les tablettes de nos supermarchés, les médias ont mis à jour des phénomènes inquiétants : le manque de contrôle sur la qualité et sur l'étiquetage déficient des produits alimentaires importés au Canada.</p> <p>En effet, le 1^{er} avril 2008, plusieurs articles de journaux ont été publiés à l'effet que « l'ACIA inspectait à peine 2 à 5% de la marchandise alimentaire, mais que ce faible pourcentage représentait près de 98% des risques » (Stéphanie Bérubé, La Presse, « Votre assiette est-elle sûre », 1^{er} avril 2008).</p> <p>Ces affirmations ont eu le mérite d'ouvrir le débat sur les déficiences du système de traçabilité de l'<u>Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA)</u> et sur la réglementation concernant l'étiquetage et l'inspection des aliments.</p> <p>Le Bloc Québécois est en complet accord avec les recommandations de la campagne « SOS Aliments » et nous demandons aussi à ce que le gouvernement :</p>

**Réponses de Richard Nadeau, Bloc québécois, Gatineau
aux questions de l'AFPC**



Alliance de la Fonction publique du Canada
Public Service Alliance of Canada

Questions de l'AFPC	Réponses de Richard Nadeau
	<ul style="list-style-type: none"> ○ Révise le rôle de l'ACIA, notamment dans le but de clarifier les conséquences possibles de son double mandat; ○ Mettre de côté l'idée de laisser l'industrie gérer complètement l'inspection des aliments et mettre ainsi la santé des citoyens entre leurs mains; <p>Le Bloc Québécois invitera aussi les différents acteurs québécois à venir témoigner en comité, si l'étude du Plan d'action du gouvernement conservateur et, plus spécifiquement, si l'étude des projets de lois C-51 et C-52 se poursuivent.</p>
<p>c) Êtes-vous en faveur de la vente des édifices fédéraux au secteur privé?</p>	<p>Le Bloc Québécois a réclamé, en juin 2007, un moratoire sur la vente par le gouvernement, sous forme de cession-bail, de neuf édifices fédéraux. En date du début de 2008, le gouvernement entendait en vendre encore une quarantaine. Nous jugeons que le gouvernement doit mettre fin à cette pratique. En effet, il manque de transparence et dissimule l'information au sujet de ce type de vente. Les informations dont le gouvernement disposait avant de prendre sa décision ne lui permettaient pas d'assurer un bénéfice pour les contribuables.</p>
<p>d) Si votre parti prend le pouvoir, s'engagera-t-il à rétablir le Programme de contestation judiciaire et la Commission du droit du Canada?</p>	<p><u>Programme de contestation judiciaire</u> Lors des coupures du 25 septembre 2006, les Conservateurs ont annoncé l'abolition du programme de contestation judiciaire. Ce programme a, entre autres servi énormément les Communautés francophones minoritaires canadiennes dans leur lutte pour la gestion de leurs écoles de langue et de culture française, les groupes de femmes à faire connaître leurs droits, a aussi permis à des regroupements de personnes handicapées d'obtenir des rampes d'accès aux édifices, aussi à défendre les droits des gais et lesbiennes.</p>

Réponses de Richard Nadeau, Bloc québécois, Gatineau
aux questions de l'AFPC



Alliance de la Fonction publique du Canada
Public Service Alliance of Canada

Questions de l'AFPC	Réponses de Richard Nadeau
	<p>L'argument des conservateurs étant qu'il est inutile d'avoir un programme qui remette en cause le bien-fondé de la législation fédérale quand le gouvernement fait de bonnes lois! A cela, au contraire avec les exemples ci-haut, il a été nécessaire d'amener différents paliers de gouvernement en cours pour qu'il respecte la constitution canadienne. Rajoutons le cas de l'hôpital Montfort dans les années 1990.</p> <p>Le Bloc Québécois a dénoncé publiquement l'abolition de ce programme. En abolissant le programme de Contestation judiciaire, le gouvernement conservateur avait aussi comme objectif de faire taire les voix discordantes, un type d'opposition civile.</p> <p>En juin 2008, le gouvernement fédéral a dévoilé son plan d'action concernant les langues officielles qu'il a intitulé la <u>Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne 2008-2013 : Agir pour l'avenir</u> qui n'est certes pas une réponse adéquate à l'abolition du programme de contestation judiciaire parce qu'il ne répond qu'en partie, aux demandes des communautés minoritaires francophones canadiennes (n'accorde que de la médiation et non des sommes pour des cas de cours) et oublie complètement tous les autres domaines cités plus-haut.</p> <p><u>Commission du droit du Canada</u> Le Bloc Québécois est pour le rétablissement de la Commission. Cette Commission fermée en décembre 2006 avait pour objectif d'améliorer les lois et nous sommes pour le réengagement des légistes.</p>

Réponses de Richard Nadeau, Bloc québécois, Gatineau
aux questions de l'AFPC



Alliance de la Fonction publique du Canada
Public Service Alliance of Canada

Questions de l'AFPC	Réponses de Richard Nadeau
<p>e) Votre parti annulera-t-il les réductions de financement à Condition féminine Canada à l'intérieur et à l'extérieur du gouvernement et rétablira-t-il le financement des groupes de femmes qui font un travail de recherche et de représentation?</p>	<p>Au cours de la dernière année et face à un gouvernement conservateur, le dossier de la Condition féminine a été au cœur de nos préoccupations. Le Bloc Québécois s'est notamment insurgé contre les coupes et les fermetures dans les bureaux régionaux de Condition féminine Canada et il a demandé une loi proactive sur l'équité salariale.</p> <p>Malgré les fondements juridiques de l'égalité entre les sexes, un écart persiste entre ce qui est prescrit par les lois et la réalité vécue par les femmes. De nombreux problèmes de longue date, tels la violence et la pauvreté, perdurent. Aujourd'hui, bien qu'un nombre sans précédent de femmes participent au marché du travail, élèvent une famille et jouent un rôle actif au sein de leur collectivité, elles sont toujours confrontées à des obstacles. Ces obstacles empêchent les femmes de se réaliser pleinement.</p> <p>Le gouvernement a aussi modifié les critères d'admissibilité du programme de promotion de la femme de façon à en exclure les groupes de défense des droits et de lobbying. Ainsi, encore une fois, c'est la voix des femmes que ce gouvernement veut taire et c'est ce que le Bloc Québécois a dénoncé et continuera à dénoncer. Cette décision a déjà entraîné des fermetures d'organismes défendant le droit des femmes. Le 19 septembre 2007, l'association nationale Femmes et Droit annonçait sa fermeture puisqu'elle ne correspondait plus aux critères du programme.</p>

**Réponses de Richard Nadeau, Bloc québécois, Gatineau
aux questions de l'AFPC**



Alliance de la Fonction publique du Canada
Public Service Alliance of Canada

Questions de l'AFPC	Réponses de Richard Nadeau
<p>f) La dernière fois que le programme de soutien pour les personnes ayant un handicap a été remis à jour, c'est en 1995. Depuis, le coût de la vie a continuellement augmenté. Croyez-vous qu'il est temps de revoir les programmes de soutien pour les personnes ayant un handicap?</p>	<p>Le traitement réservé aux personnes handicapées témoigne des valeurs de la société. Depuis la fondation de l'<u>Office des personnes handicapées (OPHQ)</u> dans les années soixante-dix, avec l'aide du ministre péquiste Denis Lazure, les droits des personnes handicapées ont été reconnus par la société québécoise.</p> <p>Suite à des consultations régionales et nationale, l'OPHQ a déposé en décembre 2007 sa proposition de politique pour accroître la participation sociale des personnes handicapées, <u>À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité</u>. On y retrouve en très grande majorité des propositions d'améliorations destinées au gouvernement du Québec à apporter afin de favoriser l'implication à part entière des personnes handicapées. Outre différents crédits d'impôt, le rôle du fédéral est très limité.</p> <p>Le Bloc Québécois demande un effort supplémentaire de la part du gouvernement fédéral pour améliorer les mesures qui relèvent de sa compétence (par exemple, les transports ou l'accès aux technologies nouvelles) et pour transférer au gouvernement du Québec les fonds nécessaires pour qu'il puisse exercer efficacement les siennes.</p> <p>Le Bloc Québécois demande aussi au gouvernement fédéral de transférer au Québec, comme prévu dans le budget de 2007, sa juste part et sans condition de l'enveloppe annuelle de plus de 500 millions de dollars des programmes fédéraux du marché du travail qui s'adressent aux jeunes, aux travailleurs âgés et aux personnes handicapées.</p> <p>Le Bloc Québécois est prêt à étudier toute nouvelle mesure destinée aux personnes handicapées et ce, à la condition qu'elle respecte les compétences du Québec et des provinces. De nouvelles mesures ont été mises sur pied depuis que le Comité consultatif technique sur les mesures fiscales a déposé son rapport contenant 25 recommandations en décembre 2004.</p>

**Réponses de Richard Nadeau, Bloc québécois, Gatineau
aux questions de l'AFPC**



Alliance de la Fonction publique du Canada
Public Service Alliance of Canada

Questions de l'AFPC	Réponses de Richard Nadeau
<p>g) Êtes-vous en faveur d'un assouplissement des règles concernant les droits politiques des employés du secteur public fédéral, afin de leur permettre une pleine participation au processus électoral?</p>	<p>Oui, nous croyons que la vraie démocratie doit d'abord commencer par la possibilité pour tous de participer au processus électoral. Ainsi, nous partageons cette vision des choses, et croyons que le système politique est plus riche avec la participation du plus grand nombre de gens possible, y compris, bien sûr, les fonctionnaires.</p>
<p>2- Conditions de travail et négociation dans la fonction publique a) Êtes-vous favorable à ce que le gouvernement réduise son utilisation de travailleurs à statut précaire en cessant de recourir aux agences de placement temporaire et en réduisant le nombre d'employés à temps partiel et à contrat?</p>	<p>Absolument! Tout comme nous avons répondu à la première question de ce questionnaire, le Bloc Québécois croit que la qualité des services publics repose sur une fonction publique stable composée d'employés permanents.</p>

**Réponses de Richard Nadeau, Bloc québécois, Gatineau
aux questions de l'AFPC**



Alliance de la Fonction publique du Canada
Public Service Alliance of Canada

Questions de l'AFPC	Réponses de Richard Nadeau
<p>b) Les employés du secteur public fédéral veulent que les négociations s'accélèrent et aboutissent à des augmentations salariales équitables. Que ferez-vous pour leur donner satisfaction?</p>	<p>Dans les conflits de travail comme dans tout autre domaine, le Bloc Québécois a toujours privilégié les solutions négociées.</p>
<p>c) Êtes-vous en faveur d'abolir les zones de rémunération distinctes qui s'appliquent aux cols bleus?</p>	<p>Dans les conflits de travail comme dans tout autre domaine, le Bloc Québécois a toujours privilégié les solutions négociées.</p>
<p>d) Croyez-vous que l'équité salariale devrait s'appliquer à tous les employés du secteur public fédéral?</p>	<p>En vertu de <u>l'article 11</u> de la <u>Loi canadienne sur les droits de la personne</u>, il est discriminatoire, pour un employeur, d'instaurer ou de pratiquer la disparité salariale entre les hommes et les femmes qui exécutent des fonctions de valeur égale. Ainsi, plutôt que d'être basée sur un mécanisme qui n'intervient qu'en cas de plainte, c'est à l'employeur que revient la responsabilité d'appliquer la <u>Loi sur l'équité salariale</u>.</p> <p>Le Bloc Québécois exhorte le gouvernement fédéral à rendre l'équité salariale obligatoire, comme c'est le cas au Québec, plutôt que de laisser le fardeau aux employées.</p> <p>a) Êtes-vous d'accord pour modifier la partie II du Code canadien du travail afin d'accorder aux travailleuses enceintes ou allaitantes les mêmes droits au retrait préventif que les travailleuses soumises au Code québécois du travail?</p>

Réponses de Richard Nadeau, Bloc québécois, Gatineau
aux questions de l'AFPC



Alliance de la Fonction publique du Canada
Public Service Alliance of Canada

Questions de l'AFPC	Réponses de Richard Nadeau
	<p>Les travailleuses québécoises sous le <u>Code canadien du travail</u> n'ont que le programme d'assurance-emploi comme couverture lorsqu'elles doivent se retirer d'un milieu de travail qui risque de compromettre la santé de l'enfant ou de la mère. Ainsi, la femme enceinte ou allaitante doit remplir les conditions d'admissibilité du programme d'assurance-emploi. Quand on sait qu'en 2001, seulement 33% des femmes qui cotisaient à l'assurance-emploi étaient admissible aux prestations, c'est donc dire que plusieurs femmes n'ont aucune protection! En plus, les femmes qui ont droit à ces prestations, ne reçoivent que 55% de leur salaire brut alors qu'au Québec, en vertu des mesures introduites par la <u>Loi sur la santé et la sécurité au travail</u>, les futures mères touchent 90% de leur salaire net. De plus, cela oblige les femmes enceintes sous juridiction fédérale à hypothéquer leurs semaines de congé de maternité et parental puisque les semaines utilisées avant l'accouchement sont retranchées de leurs semaines de prestations totales.</p> <p>Soucieux de corriger cette situation inéquitable à l'égard des Québécoises sous juridiction fédérale, le Bloc Québécois a déposé un projet de loi, le 10 mai 2005, pour donner à ces travailleuses le droit de bénéficier des avantages offerts par le régime du Québec. Malgré l'opposition des libéraux, le Bloc Québécois a pu faire approuver le projet de loi en deuxième lecture, mais n'a pu le faire adopter avant la fin de la session parlementaire.</p>

**Réponses de Richard Nadeau, Bloc québécois, Gatineau
aux questions de l'AFPC**



Alliance de la Fonction publique du Canada
Public Service Alliance of Canada

Questions de l'AFPC	Réponses de Richard Nadeau
<p>e) Êtes-vous d'accord pour modifier la partie II du Code canadien du travail afin d'accorder aux travailleuses enceintes ou allaitantes les mêmes droits au retrait préventif que les travailleuses soumises au Code québécois du travail?</p>	<p>En principe oui : Sachons que les employés sont protégés par les privilèges parlementaires.</p>
<p>f) Croyez-vous que la Loi C-45 sur la santé et sécurité devrait s'appliquer aux employés qui travaillent sur la Colline parlementaire?</p>	<p>Oui, nous croyons que la vraie démocratie doit d'abord commencer par la possibilité pour tous de participer au processus électoral. Ainsi, nous partageons cette vision des choses, et croyons que le système politique est plus riche avec la participation du plus grand nombre de gens possible, y compris, bien sûr, les fonctionnaires.</p>
<p>3- Système d'imposition plus juste Que comptez-vous faire pour que le système d'imposition cesse d'élargir le fossé qu'il creuse entre les pauvres et les riches?</p>	<p>Le Bloc Québécois croit que la base du filet social devrait être l'accès à l'éducation et une meilleure protection pour les gens qui perdent leur emploi. Ainsi, nous proposons d'améliorer le financement de l'éducation postsecondaire afin de permettre aux jeunes de profiter d'une éducation de qualité ; d'augmenter le financement du logement social, communautaire et abordable afin que tout le monde, peu importe leur revenu, puissent se loger. On souhaite aussi bonifier le régime d'assurance-emploi afin que les travailleurs précaires puissent profiter d'une véritable protection. Finalement, nous proposons d'aider les secteurs agricole, forestier et manufacturier afin que tous les québécois aient accès à de bons emplois en plus de créer un programme de soutien au revenu pour les travailleurs âgés non-reclassables.</p>

**Réponses de Richard Nadeau, Bloc québécois, Gatineau
aux questions de l'AFPC**



Alliance de la Fonction publique du Canada
Public Service Alliance of Canada

Questions de l'AFPC	Réponses de Richard Nadeau
<p>4- Réseau national de services de garde Appuyez-vous une stratégie nationale de garderies financées par le public afin de répondre aux besoins des familles vivant hors Québec?</p>	<p>Le gouvernement conservateur, dès son entrée au pouvoir, a renié l'entente sur les garderies du gouvernement précédent qui reconnaissait les compétences du Québec et des provinces. Cette action des Conservateurs a provoqué en un manque à gagner de 807M\$ pour le Québec.</p> <p>Le gouvernement conservateur a plutôt été de l'avant avec son allocation imposable de 1200\$ versée à la personne ayant le revenu le plus faible du couple plutôt qu'en fonction du revenu familial. Le versement direct aux parents constitue un programme social fédéral, voire un élément de politique familiale fédérale. C'est très clairement une ingérence qui vient renier la promesse de respecter les champs de compétence du Québec.</p> <p>Il y a un consensus québécois sur la question des services de garde, et l'entente que le gouvernement précédent avait signée avec le Québec, en tenait compte. D'ailleurs, même l'<u>Organisation de Coopération de Développement Économique (OCDE)</u> a louangé le système québécois, qui n'a visiblement pas besoin de normes fédérales pour être encadré!</p> <p>Le rapport 2004 de l'OCDE mentionne : « <i>Il convient de souligner (...) les progrès extraordinaires réalisés par le Québec, qui a mis en œuvre l'une des politiques sur services d'éducation et de garde à l'enfance les plus ambitieux et les plus intéressants en Amérique du Nord. (...) Aucune des provinces (canadiennes) n'a fait preuve de la même clarté visionnaire que le Québec pour aborder les besoins des jeunes enfants et</i></p>

**Réponses de Richard Nadeau, Bloc québécois, Gatineau
aux questions de l'AFPC**



Alliance de la Fonction publique du Canada
Public Service Alliance of Canada

Questions de l'AFPC	Réponses de Richard Nadeau
	<p><i>des familles »</i></p> <p>Politique sur les services éducatifs et de garde à l'enfance; Direction de l'éducation, OCDE (2004), p.68</p> <p>Par ailleurs, dans le reste du Canada, si les provinces souhaitent un système plus intégré de services de garde, dont les normes seraient fixées par le gouvernement fédéral, le Bloc Québécois ne s'opposera jamais aux initiatives que les autres provinces veulent implanter, si ses propres compétences sont respectées. C'est d'ailleurs pourquoi le Bloc Québécois a voté en faveur du projet de loi C-303 (final) qui demandait l'instauration d'un système pancanadien de garderies, mais qui reconnaissait en même temps, l'expertise unique en Amérique du Nord du gouvernement du Québec en matière de services de garde.</p>
<p>5- Environnement Si votre parti forme le prochain gouvernement, êtes-vous prêt à vous engager à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appuyer le rétablissement d'un financement adéquat pour les programmes fédéraux en environnement; • Appuyer les initiatives internationales pour 	<p>Depuis des années, le Bloc Québécois réclamait un plan de mise en œuvre du Protocole de Kyoto, c'est-à-dire une réduction moyenne des émissions de Gaz à effet de serre (GES) de 6% sous le niveau de 1990 pour la période 2008-2012. Malheureusement, l'inaction des libéraux et de l'entêtement idéologique des conservateurs ont eu pour effet qu'il est désormais illusoire de respecter intégralement les objectifs du Protocole de Kyoto.</p> <p>Ce constat, loin d'être une excuse pour baisser les bras, doit plutôt nous pousser à nous relever les manches et à mettre tout en œuvre pour réduire le plus possible nos émissions de gaz à effet de serre.</p>

**Réponses de Richard Nadeau, Bloc québécois, Gatineau
aux questions de l'AFPC**



Alliance de la Fonction publique du Canada
Public Service Alliance of Canada

Questions de l'AFPC	Réponses de Richard Nadeau
<p>s'engager fermement à réduire nos émissions de gaz à effet de serre;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire en sorte que le Canada respecte ses engagements internationaux, en atteignant les cibles convenues lorsque le Canada a signé l'Accord de Kyoto? 	<p>En plus des mesures pour réduire la dépendance du Québec au pétrole, le Bloc Québécois propose un plan basé sur trois principes incontournables, soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le respect des engagements internationaux; • l'application du principe du pollueur-payeur; • l'équité en matière d'efforts demandés et le plein respect des compétences du Québec.
<p>6- Loi anti-briseurs de grève Avez-vous (ou auriez-vous) voté en faveur ou contre le projet de loi anti-scab déposé en 2007? Quelles actions prendrez-vous pour faire adopter une loi anti-scab au niveau fédéral?</p>	<p>C'est le Bloc Québécois qui a déposé le projet de loi C-257 (Richard Nadeau) pour empêcher l'embauche de travailleurs de remplacement pendant des grèves ou des lockouts. Depuis la création du Bloc Québécois, nous nous battons à chaque session parlementaire pour introduire un tel projet de loi! Le Bloc Québécois en était à sa dixième tentative de faire adopter ce projet de loi depuis sa création, malheureusement, le projet a été battu par 67 voix parce que tous les conservateurs, sauf un, ont voté contre et près de la moitié des libéraux ont voté contre. Lors de la prochaine législature, le Bloc Québécois reviendra à la charge.</p> <p>Pour le Bloc Québécois, la meilleure façon de reconnaître la contribution exceptionnelle de toutes celles et de tous ceux qui bâtissent au quotidien la société québécoise, c'est de leur reconnaître un respect véritable de leurs droits, à commencer par l'élimination de l'utilisation des travailleurs de remplacement lors d'une grève ou d'un lock-out.</p>

**Réponses de Richard Nadeau, Bloc québécois, Gatineau
aux questions de l'AFPC**



Alliance de la Fonction publique du Canada
Public Service Alliance of Canada

Questions de l'AFPC	Réponses de Richard Nadeau
	<p>Il est donc impératif de reconnaître aux travailleurs sous juridiction fédérale les mêmes droits que les employés régis par les lois du travail du Québec, dont un véritable droit de grève.</p> <p>Une loi anti-briseurs de grève permettrait aux travailleurs sous juridiction fédérale de bénéficier d'un juste rapport de force avec leur employeur et à limiter au maximum les tensions sur les lignes de piquetage.</p>
<p>7- Travailler en français dans la fonction publique fédérale Qu'entendez-vous faire pour promouvoir l'usage du français au sein de la fonction publique, particulièrement dans la région de la capitale nationale?</p>	<p>Moi, Richard Nadeau, porte-parole du Bloc Québécois en matière de langues officielles et en matière de tout ce qui touche le Conseil du trésor, continuerai de m'assurer que les droits des fonctionnaires soient respectés afin qu'ils puissent travailler dans leur langue d'usage et ce, dans leur lieu de travail.</p> <p>Trente-huit ans après l'adoption de la <u>Loi sur les langues officielles</u>, il est toujours difficile de travailler en français dans l'appareil fédéral.</p> <p>Comble de tout, Ottawa ne considère toujours pas le bilinguisme nécessaire pour occuper un poste bilingue puisque la dotation non impérative est encore largement utilisée, particulièrement pour les cadres supérieurs.</p> <p>Le Bloc Québécois talonnera le gouvernement pour qu'il embauche enfin des employés bilingues pour les postes qu'il désigne comme étant bilingues.</p>